
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°6

Jeudi 27 avril 2023

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, François BRIZAY, Nadine DIEUDONNE-GLAD, François DUBASQUE, Damien DUPERRE, Arnaud FRANCOIS, Chloé FREYGNAC-VERDIER, Sandrine GIL, Thomas GUGLIELMO, Alistair HENDERSON, Armelle JACQUEMOT, Stéphane JOUFFRE, Yara KOUAIDER, Jean-Marie LECOINTRE, Matthieu LEE, Séverine LEMAITRE, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Mattéo MADIER, Marjolaine MAUROUX, Jean Louis YENGUE

Membres élu.e.s excusé.e.s : Maylis BOUDREAU, Pascal CHAUCHEFOIN, Marie FERRU, Jérôme GREVY, Isabelle HIS, Anne JOLLET, Pascale LARIGAUDERIE, Loïc MAZOU, Alexis PEREZ, Isabelle SANTOIRE

Absent.e.s ayant donné procuration : Pascal CHAUCHEFOIN à François DUBASQUE, Marie FERRU à François DUBASQUE, Jérôme GREVY à Jean Louis YENGUE, Isabelle HIS à François BRIZAY, Anne JOLLET à Benoît LEROUX ou à défaut à Stéphane JOUFFRE, Loïc MAZOU à Stéphane JOUFFRE ou à défaut à Benoît LEROUX, Alexis PEREZ à Damien DUPERRE

Membres invité.e.s présent.e.s : Samuel ARLAUD, Marina DINET-DUMAS, Hélène FORTIN, Ludovic GAUSSOT, Sophie JALABERT, Lucie MALBOS, Eric MARCEAU, Naïk MIRET, Christian PAPINOT, François RIGALLEAU, Nicolas TRAN, Catherine TREHONDAT, Nicolas VIBERT, Cécile VOYER

Membres invité.e.s excusé.e.s : Isabelle AABKARI, Cécile AUZOLLE, Claire BEAUSSE, Serge HELIAS, Philippe MAINTEROT, Gilles MARMASSE

1. Approbation du PV de la séance du 2 mars 2023

Une élue demande d'ajouter au point 6. Etudiant que les problèmes d'affichage des résultats aux examens du 1^{er} semestre pour le département d'Histoire de l'Art et Archéologie étaient en partie dus à des problèmes d'extraction du logiciel Apogée.

Le procès-verbal du Conseil du 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité avec la modification demandée.

2. Informations générales

A. Les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dialogue chaque année avec les universités. Tous les cinq ans l'HCERES évalue les universités. Le ministère a informé en mars mettre en place un nouveau moyen de dialogue : les COMP (Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance). Ce sont des contrats sur trois ans accompagnés d'une enveloppe budgétaire supplémentaire. Ces contrats ont cinq objectifs principaux : la formation (préparer les étudiant.e.s aux métiers d'avenir, en tension), le bien-être et la réussite étudiante, la recherche et l'innovation, la transition écologique et le développement soutenable, et la gestion et le pilotage de l'établissement. A la fin de chaque contrat, l'établissement devra présenter un bilan au ministère pour évaluer si les objectifs sont atteints.

L'Université de Poitiers fait partie des 18 établissements de la 1^{ère} vague. Le projet de COMP de l'UP devra remonter au ministère pour la fin mai. Les arbitrages de celui-ci interviendront en juillet

B. Les travaux dans le bâtiment E15

Huisseries

Le remplacement des huisseries se prolongera jusqu'à l'été. Les bureaux du rez-de-chaussée, la cuisine, la salle Guillemet et le grenier seront concernés.

Les finitions sont en cours pour les fenêtres déjà remplacées et le nouveau bureau aménagé sur le palier de la scolarité.

Accessibilité

A partir de cet été, débiteront les travaux pour l'accès handicap (escaliers et accès aux salles D. Guillemet, du DESS et des Actes).

Salle de pause

Les travaux de la future salle de pause redémarreront en fin d'année 2023 (passation des marchés durant l'été).

Tous ces travaux engendrent des désagréments pour les personnels et les étudiant.e.s, cependant ils étaient attendus depuis longtemps et amèneront des améliorations des conditions de travail.

C. Les dialogues de gestion interne

Les dialogues de gestion interne avec la présidence de l'UP ont débuté.

Le dialogue de politique générale a eu lieu le 7 avril dernier. Étaient présent.e.s le directeur, le responsable administratif, la présidente, le vice-président Moyens et le directeur général des services.

Cette année, aura aussi lieu pour la première fois un dialogue formation dont la date est fixée au 22 mai. Les assesseur.e.s formation, la responsable du service scolarité et le responsable administratif accompagneront le directeur.

Le dialogue finances suivra le 30 mai. Le directeur sera accompagné du responsable administratif et de la responsable du service financier.

Auront ensuite lieu le dialogue ressources humaines avant l'été, puis les dialogues numérique et patrimoine à l'automne.

Après la tenue de chacun des dialogues pour chaque composante, la présidence fera un bilan avec chaque composante, puis avec toutes les composantes. C'est à ce moment-là que les postes seront discutés en toute transparence.

Ces différents dialogues engendrent beaucoup de travail de préparation pour la direction et les services administratifs avec notamment la nécessité de collecter des chiffres et différents indicateurs.

3. La Bibliothèque Universitaire Michel Foucault

La responsable de la BU Michel Foucault, Hélène Fortin, revient sur la fermeture le samedi mise en œuvre depuis la rentrée puisque le sujet avait été abordé par les élu.e.s étudiant.e.s en séance du 26 janvier 2023.

La décision de fermer la BUMF le samedi matin a été annoncée en séance du 23 juin 2023 par la directrice du Service Commun de Documentation, Myriam Marcil. Cette décision était motivée par le constat que depuis l'ouverture de la BUMF, la fréquentation le samedi était extrêmement faible comparée aux autres bibliothèques. Le nombre d'étudiant.e.s présent.e.s à un instant donné n'a jamais dépassé les 25. Lorsque le Centre de Doctorat a été intégré au SCD, il était matériellement impossible de garder les deux sites ouverts le samedi. Il a alors été accordé l'accès au Centre de Doctorat à l'ensemble des étudiant.e.s de l'UP et décidé de fermer la BUMF le samedi. Les chiffres de fréquentation à l'heure de pointe (15h30) au Centre de Doctorat depuis le début de l'année sont largement au-dessus de ceux de la BUMF.

Il est rappelé que le nombre des emprunts est illimité et que la BU Sciences sur le campus est également ouverte le samedi. A la rentrée, la BU A2 rouvrira et sera ouverte le samedi.

Les étudiant.e.s profitent également de l'ouverture le samedi de la médiathèque François Mitterrand située en centre-ville.

4. Point Finances

La Commission Finances s'est réunie le 23 mars dernier pour examiner les demandes de subventions pour les voyages pédagogiques du 2nd semestre de cette année universitaire et revoir les règles de répartition du budget Formation et support entre le transversal et les départements de formation.

A. Voyages pédagogiques 2023 - Tranche 1 - 2nd semestre 2022-23

L'enveloppe budgétaire pour les voyages pédagogiques pour l'année 2023 est de 9 500€. Suite à l'appel lancé le 19 décembre 2022, 10 dossiers ont été déposés. Le montant total des demandes s'élevait à 7 782.13€. La Commission a décidé d'attribuer 5 000€ lors de ce 1^{er} appel de l'année. Un dossier a été écarté. Un ratio de 88.32% a été appliqué aux 9 autres dossiers pour répartir équitablement l'enveloppe. Les départements de formation concernés ont été informés de la décision de la Commission par le service financier.

B. Règles de répartition budgétaire entre le transversal et les départements de l'UFR

L'équipe de direction a souhaité rendre plus claires les règles de répartition budgétaire entre le transversal et les départements de formation. Avec le service financier, elle a rédigé une proposition qui rassemble toutes les clés de répartitions dispersées dans plusieurs comptes rendus de conseils d'UFR. Cette proposition apporte en plus deux modifications à ces règles qui seront applicables dès janvier 2024 :

- L'enveloppe attribuée aux départements était une somme fixe, elle sera désormais en pourcentage pour tenir compte des variations des dotations de l'UP à l'UFR.
- Les ressources propres seront plus équitablement réparties entre le transversal et les départements.

Cette proposition a ensuite été présentée à la commission Finances et amendée. C'est le résultat de ce travail qui est présenté au Conseil aujourd'hui (Cf. Annexe 1).

Un membre du Conseil interroge sur la règle de répartition entre les départements : une base fixe de 80% et une base variable de 20% en fonction des effectifs. La base fixe paraît importante alors que souvent les dépenses sont liées au nombre d'étudiant.e.s (ex. : frais de reprographie).

Le directeur répond que cette règle a été votée par le Conseil en 2017. Elle tient compte du fait qu'indépendamment de ses effectifs, un département a une base fixe de frais de fonctionnement. Depuis 2017, les budgets alloués aux départements sont suffisants (à quelques exceptions ponctuelles près) et les dépenses fixes représentent une part importante des dépenses des départements. L'UFR récupère des crédits de certains départements en fin d'année et en aide d'autres. Le directeur propose de faire un bilan avec les nouvelles règles de répartition avant de modifier une règle en place depuis cinq ans qui fonctionne bien.

Une autre question est soulevée concernant la proposition d'augmenter le taux de frais de gestion de l'UFR à 16.7% pour s'aligner sur celui de l'UP. Lorsque l'UP applique ce taux aux Unités de Recherche, entre 3 et 5% reviennent ensuite aux UR. Le taux paraît donc être colossal.

Le directeur répond que ce taux est une façon de redistribuer collectivement les ressources propres de certains départements et de mutualiser les efforts.

Une élue demande si l'enveloppe allouée au Service Commun de Documentation de 40 500€ peut, elle aussi, devenir un taux, ce qui lui semblerait logique puisqu'il s'agit du seul montant restant fixe dans le cadre de cette proposition.

Le directeur répond que la somme versée au SCD permet notamment de financer les abonnements aux revues dont les montants ne varient pas. Si cette somme devait être modifiée, il faudrait engager des discussions avec le SCD.

Le directeur propose que ce point 7. Contribution Service Commun de Documentation soit retiré des règles pour être retravaillé avec le service financier et le SCD. Il reviendra devant le Conseil avec une nouvelle proposition.

Le directeur soumet au vote les règles de répartition budgétaire entre le transversal et les départements de formation sans le point 7.

Le Conseil adopte ces règles de répartition avec 4 voix contre.

5. Point étudiant

Les élu.e.s n'ont pas de communication à faire au Conseil.

6. Point BIATSS

- Les élu.e.s informent que les dossiers de concours et de promotion étaient à rendre ce jour. Les agent.e.s admissibles au concours ITRF devront se préparer aux oraux qui auront lieu début juin.

- Une responsable d'unité de recherche signale que trois agent.e.s vacataires de la composante ont subi un retard de deux mois dans le paiement de leurs salaires dû à une erreur humaine de la Direction des Ressources Humaines. Cette erreur a eu des conséquences graves pour ces collègues. Une personne a dû avoir recours aux services de l'assistante sociale des étudiant.e.s (le personnel vacataire n'étant pas considéré comme personnel de l'UP, il ne peut pas bénéficier des services de l'assistante sociale du personnel de l'UP).

Il est important de souligner la précarité du personnel vacataire.

Le directeur avait été informé de cette situation. Il avait demandé qu'une avance sur salaire soit versée à ces agent.e.s. La DRH avait répondu que c'était impossible pour des vacataires.

7. Point Recherche

A. Projets interdisciplinaires

Inauguration de la Bibliothèque Universitaire A2

Dans le cadre des festivités pour la réouverture de la BU du bât. A2 à la rentrée, l'assesseur organisera une journée d'études sur la lecture scientifique intitulée « Comment lit-on ? » (une carte, un graphique, un article, ...). Elle aura lieu en novembre. Plusieurs personnes ont été contactées et se sont montrées intéressées.

Le directeur se félicite de la réalisation d'un projet commun entre les Unités de Recherche de l'UFR.

« Impulsion »

Les projets « Impulsion » sont pilotés par le VP Recherche. L'assesseur encourage les enseignant.e.s-chercheur.r.se.s et chercheu.r.se.s à répondre à l'appel malgré le peu de succès rencontré par les projets de l'UFR SHA déposés l'an dernier.

Chaire Energie

Une nouvelle chaire va être créée par la Fondation UP. C'est une chaire sur l'énergie qui sera co-présidée par Marie Ferru et basée à Châtelleraut.

B. Financement des colloques par la région Nouvelle-Aquitaine

Les résultats ont été reçus concernant les demandes de financement de colloques par la région Nouvelle-Aquitaine. Tous les dossiers déposés par les UR de l'UFR SHA ont obtenu un financement. Cependant, tous n'ont pas obtenu le montant total demandé.

C. Aide à la publication

La Commission Recherche se réunira jeudi 4 mai. Elle examinera les neuf dossiers de demande d'aide à la publication reçus.

Un directeur d'UR ajoute que la commission examinera également les dossiers de professeur.e.s invité.e.s. Cette année, un seul dossier a été déposé. Il n'y a toujours très peu voire pas de dossiers déposés. Il serait souhaitable d'encourager les collègues à utiliser ce dispositif qui permet de développer la coopération internationale.

L'assesseure aux Relations Internationales propose de mettre ce dispositif à l'ordre du jour de la commission RI qui se tiendra au mois de juin. Elle rappelle que c'est aux chercheu.r.se.s de créer des relations avec d'autres chercheu.r.se.s à qui ils.elles peuvent ensuite faire bénéficier de ce dispositif.

La responsable du service communication rappelle l'importance pour tout.e enseignant.e, enseignant.e-chercheu.r.se en mission à l'étranger d'emporter une présentation complète de l'UFR pour développer les collaborations.

8. Préparation du dialogue ressources humaines

La date du dialogue Ressources Humaines n'a pas encore été fixée. Ce dialogue servira à exprimer les souhaits de la composante en matière de postes pour l'année 2024-25.

La réflexion sur les postes à demander a été abordée de façon pluriannuelle et en incluant les postes de BIATSS à ceux des enseignant.e.s et des enseignant.e.s-chercheur.r.se.s.

La direction a travaillé avec le service RH pour identifier les éventuels départs à la retraite des prochaines années. Puis, elle a réuni autour d'elle un groupe de travail composé des direct.eur.rice.s des départements et des laboratoires. Ce groupe a travaillé pendant 4 heures (4 séances d'une heure chacune) pour élaborer les documents qui ont été envoyés au Conseil avant la séance à savoir le fichier de synthèse des postes (Cf. Annexe 2) ainsi que les argumentaires.

La présidence de l'UP demande de classer les demandes de postes. La direction considère que tous les postes sont prioritaires. Elle propose donc de classer en première position les postes qui ne peuvent être remplacés par un autre, ex. : un poste de PAST ne peut pas être remplacé par un ATER. En deuxième position, les postes libérés par un départ à la retraite qui sont automatiquement occupés par un ATER la première année, puis mis au recrutement l'année suivante. En troisième position, les créations de poste.

La présidence refuse les créations de poste car la masse salariale est déjà trop importante, mais elle étudie les possibilités de redéploiements entre les composantes. Demander des créations de postes permet aux composantes de communiquer sur leurs besoins.

La direction a examiné les possibilités d'un redéploiement au sein de la composante et d'une permutation de postes entre les personnels BIATSS et enseignant.e.s-chercheur.r.se.s, mais aucun n'est possible pour l'année considérée.

Des arbitrages sur les demandes seront faits en réunion entre la présidence et chaque composante, puis en réunion plénière avec les 14 composantes en novembre.

L'unité de recherche Migrinter fait état de sa déception et de son désarroi face à ce dialogue RH en composante. Il constate que les tentatives de discussion avec la direction et entre UR et départements ont échoué. Sa demande de transfert d'un poste de professeur depuis une autre UR suite à un départ en retraite n'a pas été entendue. Il rappelle que dans les prochaines années la moitié de ses membres va partir à la retraite. Il demande que la procédure mise en place pour le groupe de travail sur les postes par la direction soit mise par écrit.

Le directeur répond que c'est aux deux UR de se mettre d'accord dans la mesure où elles sont rattachées au même département et que le poste reste dans la même section du CNU.

Concernant les postes d'ATER, il est rappelé qu'ils sont automatiques dans les cas d'un départ à la retraite, d'une disponibilité ou d'un détachement. Une création de poste est soumise au vote du Conseil Académique (prochaines séances en mai, juin et juillet).

Le département de Sociologie insiste sur la nécessité d'obtenir un 3^e poste d'ATER puisque l'an prochain, un enseignant-chercheur a obtenu une délégation CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) d'un an et un deuxième une délégation d'un semestre.

Il est rappelé qu'une délégation CNRS ne donne pas droit à une ouverture de poste d'ATER puisque l'UP continue à verser la totalité de son salaire à l'enseignant.e-chercheur.r.se. Le CNRS ne compense à l'université qu'en heures vacances (192 heures).

Les demandes de postes telles que synthétisées dans le fichier joint en annexe 2 sont soumises au vote du Conseil et adoptées avec 4 voix contre.

9. Point Culture et vie associative

Différentes expositions sont programmées dans l'enceinte de l'UFR :

- *La Routine Arc-en-ciel*, Antoine Delage, dans le cadre du festival Raisons d'agir en partenariat avec le centre LGTBI du Poitou - du 5/04 au 10/05 au bât. A4
- *Les instruments de musique au Moyen-Age*, réalisée par le CESC (Stéphanie Thomas, Lisa-Oriane Crosland et le pôle documentaire) - du 04/04 au 09/05 à la BU Michel Foucault
- *Rotulus, un patrimoine médiéval à dérouler*, conçue et réalisée dans le cadre du projet ANR JCJC Rotulus - du 03/05 au 28/06 à la BU Michel Foucault
- DRAC Poitiers - sur le patrimoine de la ville de Poitiers et ses alentours - du 1^{er} au 26/09
- *Inktober, défis créatifs* - les étudiant.e.s seront invité.e.s à créer (graphisme, écriture,...) sur un mot - leurs créations seront ensuite exposées - du 1^{er} au 28/10
- *30 ans de la collection Histoire aux PUR*

En 2024 :

- *Traces d'usage* - du 01/01 au 28/02
- *Photographies de Cuba* - du 1^{er} au 31/03

Le service communication est mis à contribution pour l'organisation, la mise en place et l'inauguration des expositions. Il a récemment rencontré l'Espace Mendès France et obtenu que l'EMF redonne à l'UFR les expositions de ses chercheu.r.se.s gratuitement.

Les grilles d'exposition utilisées en ce moment au bât. A4 seront conservées. Des cimaises seront installées de l'autre côté de la passerelle pour créer un 2^e espace d'exposition.

Un appel est lancé aux collègues et étudiant.e.s du campus pour proposer des projets d'exposition.

L'assesseur informe que cette année la fête de l'UFR aura lieu jeudi 28 septembre.

10. Point Relations internationales

A. Etudes en France : campagne de candidatures pour la rentrée 2023

Les dossiers de candidatures ont été envoyés aux commissions pédagogiques pour examen le 3 avril.

Les avis doivent être rendus au service RI pour le 30 avril pour la 1^{ère} année de licence et pour le 3 mai pour les dossiers de la 2^e année de licence au master. Les dossiers non traités pour ces dates feront l'objet d'un avis défavorable. Il est rappelé qu'il est important d'examiner tous les dossiers reçus. Les candidat.e.s paient pour soumettre leur candidature. De plus, il faut s'assurer qu'un.e candidat.e qui souhaite une inscription en 2^e ou 3^e année de licence a bien étudié la discipline demandée en 1^{ère} année.

Le service RI enverra les réponses aux candidat.e.s du 4 au 12 mai.

Les candidat.e.s auront jusqu'au 31 mai pour donner leur réponse.

La date limite d'inscription à l'Université de Poitiers est le 29 septembre 2023 pour l'ensemble des étudiant.e.s.

B. Mission inter-composante au Brésil

L'assesseure accompagnée de collègues des UFR Lettres & Langues, Sciences économiques et Sciences Fondamentales et Appliquées se rendra en mission dans les universités de Rio de Janeiro (UFRJ) et de Sao Paulo (USP) au Brésil du 20 au 29 mai 2023. L'objectif est de renforcer et d'élargir les relations avec ces universités.

Les départements et unités de recherche ont été contactés pour transmettre une présentation et connaître les noms des éventuel.le.s collègues intéressé.e.s.

C. Accueil d'une délégation tchadienne

Une délégation de l'université de N'Djamena sera reçue le 30 mai 2023 dans les locaux de l'UFR. Cette visite est organisée par Pierre Kamdem, responsable de la zone subsaharienne pour le SURIEE (Service Universitaire des Relations Internationales et des Etudiants Etrangers).

11. Point Formation

A. Compte rendu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

La CFVU du 30 mars 2023 a procédé à plusieurs votes :

- les maquettes des 21 formations de l'UFR SHA (8 licences, 2 licences professionnelles et 11 masters)
- les 7 UEO proposées par SHA pour 2023-24 pour une capacité totale de 440 places (Cf. Annexe 3)
- l'arrêté des modalités d'inscription pour 2023-24 pour tous les types d'étudiant.e.s (Cf. Annexe 4) - les dates réglementaires pour Parcoursup et Monmaster sont fixées - la date limite d'inscription fixée par l'UP pour tous les étudiant.e.s (hors doctorant.e.s) est le 29 septembre 2023

Les fiches financières des 5 DU de la composante (Musiciens intervenants, Ergonomie du travail, Archives, Préparation à l'agrégation d'Histoire et Préparation à l'agrégation de Philosophie) ont été remontées pour une validation lors de la prochaine CFVU.

B. Campagne Parcoursup 2023

Rappel du calendrier de la campagne Parcoursup :

- 18 janvier au 9 mars : inscription et vœux
- 10 mars au 6 avril : dossier et confirmation des vœux
- 1^{er} juin au 13 juillet : phase d'admission

Le nombre de vœux formulés à l'échelle de la composante est en légère baisse (Cf. Annexe 5). La situation est contrastée selon les mentions (hausse en Histoire et Philosophie, forte baisse en Sociologie).

C. Campagne de recrutement master

Suite à des bugs informatiques, la fin de la campagne de recrutement sur le site *monmaster.gouv* a été repoussée de 2 jours.

Au total, cinq mille dossiers ont été déposés dans les différents masters de la composante (Cf. Annexe 6). Les gestionnaires et les consultant.e.s ont accès aux dossiers. Les gestionnaires ont suivi une formation ce mardi. Les consultant.e.s n'ont finalement pas bénéficié d'une formation. Les gestionnaires leur enverront le diaporama de la formation une fois qu'il sera finalisé par les services centraux. Un guide leur sera également transmis. L'examen des dossiers se fait jusqu'au 16 juin.

Les dossiers refusés doivent être accompagnés d'un motif de refus. La liste a été établie par le ministère, elle figurera sous la forme d'un menu déroulant, dans la colonne dédiée du fichier de classement. Il sera possible d'envoyer une convocation pour une audition via la plateforme (ce sont les gestionnaires qui s'en chargent).

Les dossiers sont réputés complets puisque le dépôt des pièces est obligatoire. En revanche, la nature des pièces justificatives des dossiers n'est pas examinée et validée en amont. Lors de la prochaine réunion des assesseur.e.s formation, la question de la récupération d'éventuelles pièces manquantes sera abordée.

D. Informations diverses

Groupes de travail

Différents groupes de travail sont en cours de constitution à l'échelle de l'UP :

- Plan climat : la présidente de l'UP en a fait une présentation il y a un mois. Le ministère demande l'intégration des questions climatiques dans les formations. L'objectif est de mettre en place des modules de formation pour la rentrée 2024.
- Approche Par Compétences : le passage progressif à l'APC doit se faire pour la rentrée 2028.

Parcours MEEF

Deux groupes de travail sont mis en place pour la licence et le master.

Pour le parcours pré-pro. en licence, il s'agit d'harmoniser les maquettes et les pratiques pour les trois composantes concernées (SHA, Lettres et Langues, Sciences Fondamentales et Appliquées). Quelques modifications ont donc été apportées.

Pour le master, une discussion est en cours avec l'INSPE pour une meilleure administration et une meilleure gestion des étudiant.e.s, notamment en 1^{ère} année. Il faudrait fluidifier l'organisation pour plus de clarté pour les étudiant.e.s. L'inscription pourrait se faire à l'INSPE dès le M1. Le groupe de travail a juste débuté le processus. Les résultats seront présentés lors du prochain Conseil.

L'appel est lancé aux collègues pour trouver des responsables pour ces parcours pour le 1^{er} et le 2nd degré. Cette année, deux collègues de l'INSPE ont assuré, pour le compte de SHA, l'intérim pour la prépro MEEF en licence.

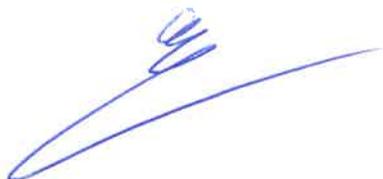
12. Questions diverses

Le département de Psychologie a voté ce mercredi 26 avril une motion (Cf. Annexe 7) pour dénoncer l'affichage anti-psychanalyse qui a eu lieu sur le bâtiment A4 le 28 mars 2023. Le département rappelle qu'il est ouvert au débat et encourage donc les personnes responsables de cet affichage à se faire connaître.

Prochains rendez-vous :

- Commission Recherche jeudi 4 mai à 14h
- Commission Formation jeudi 11 mai à 14h
- Conseil d'UFR jeudi 1^{er} juin à 14h

**Le responsable des services,
Eric MARCEAU**



**La secrétaire de séance,
Nadia SGOIFO**



**Le Directeur,
Jean Louis YENGUÉ**



ANNEXE 1

Proposition de règles de répartition du budget « formation-support » entre les enveloppes mutualisées, le transversal et les départements de l'UFR SHA

A mettre en œuvre à partir de janvier 2024

1) Formation et Support Investissement

Attribution de 15 % du budget Formation et Support pour les départements en Investissement

Rappel des règles de répartition entre les départements (hors CFMI) :

Base fixe : 80% pour tous les départements
1/2 pour SIC
1/2 pour Anthropologie

Base variable : 20% en fonction des effectifs en licence et en master

2) Formation et Support Fonctionnement

Exclusion de la Formation Continue et de l'Apprentissage de ce calcul.

Attribution de 40 % du budget Formation et Support pour les départements en Fonctionnement

Le budget Formation et Support = (attributions dont formations locales - contributions) - (reversement CFMI) + (ressources propres dont TA) + (Frais de gestion prestations et hors conventions et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits)

Rappel des règles de répartition entre les départements (hors CFMI) :

Base fixe : 80% pour tous les départements
1/2 pour SIC
1/2 pour Anthropologie

Base variable : 20% en fonction des effectifs en licence et en master

N.B. : Seules les recettes connues lors de la construction du budget sont intégrées dans le calcul

3) Frais de gestion prestations et hors conventions et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits

Les frais de gestion prélevés par l'UFR s'alignent sur ceux de l'UP, soit 16,7 % en 2023.
Ils s'appliquent :

- aux recettes des Cahiers de civilisation médiévale du CESCO
- à toute recette recherche et formation non encadrée par une convention et non conditionnée par une justification de l'utilisation des crédits.

4) Formation continue

50% pour les départements :

- au prorata des effectifs de l'année N-1 inscrits en FC
- avec un coefficient de 4 pour les contrats pro et de 1 pour les reprises d'études

50% restants sont attribués au transversal de l'UFR

5) Apprentissage

Les dépenses imputées sur le budget apprentissage sont réglementées et doivent servir uniquement au fonctionnement de ces formations (justification des dépenses).

Le taux de prélèvement de l'UFR s'aligne sur le taux pour le calcul des frais de gestion par l'UP. Il est de 16,7 % en 2023.

Le budget apprentissage (après déduction des frais de gestion) est réparti entre les parcours ouverts à l'apprentissage au prorata des effectifs.

6) Centre de Formation des Musiciens Intervenants

Le taux de 16.7% (taux pour le calcul des frais de gestion par l'UP) sera donc appliqué à la dotation de l'UP au CFMI.

7) Contribution Service Commun de Documentation

La contribution au SCD est de 40 500 euros. Elle pourra être réévaluée annuellement par la Commission Finances.

8) Enveloppes mutualisées

La somme totale des enveloppes mutualisées représente 10% du budget Formation et Support en Fonctionnement (Hors Formation continue et Apprentissage)

Le budget Formation et Support = (attributions dont formations locales - contributions) - (reversement CFMI) + (ressources propres dont TA) + (Frais de gestion prestations et hors conventions et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits)

La ventilation entre les enveloppes est proposée annuellement par la Commission Finances :

- Contribution ERM (Enveloppe Recherche Mutualisée)
- Enveloppe relations Internationales
- Enveloppe culture
- Enveloppe voyages pédagogiques
- Enveloppe subventions associations étudiantes

9) Conventions de partenariat pédagogique à impact financier et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits

Pour les partenariats < 10 000€ :

- 20 % pour le transversal
- 80 % pour le département concerné

Pour les partenariats > 10 000€ :

- 40 % pour le transversal
- 60 % pour le département concerné

10) Mutualisation des crédits en fin d'exercice

Le taux "plancher" de mutualisation est de 85% de consommation des crédits pour le fonctionnement et de 100% pour l'investissement.

La mutualisation sera faite à l'automne.

La date précise sera proposée en septembre par l'équipe de direction.

ANNEXE 2 Synthèse des postes

Section CNU	Statut	Nom de l'occupant	Motif du besoin	Contexte	Département	Laboratoire	Proposition de Classement
Cat C	Solarité CV	Poilblanc Catherine	Retraite en 2023				1
Cat C	Entretien Campus	Girard Françoise	Retraite en 2023				1
Cat C	Solarité Campus	Pineau Béatrice	Retraite en 2023				1
	CDD / PRCE	Moinet Anne-Laure / Blanc Sylvie	Retraite en 2023 ?		CFMI		1
23	PU	Chauvaud Frédéric	Retraite en 2022	ATER en 22	Histoire	CRIHAM	1
22	PU	Barbillon Claire	Détachement	ATER en 22	HAA	CRIHAM	1
21	MCF	Marchesin Isabelle	Disponibilité	Concours	Histoire	CESCM	1
21	MCF	Cazaux Christelle	Disponibilité	ATER en 22	Musicologie	CESCM	1
22	PAST	Le Minor Loïc	A renouveler en 2024		Sociologie	GRESO	1
19	ATER permanent				Sociologie	GRESO	1
19	MCF	Boyer-Kassem Thomas	Disponibilité	ATER en 22	Philosophie	MAPP	1
19	MCF	Chavel Solange	Disponibilité	ATER en 22	Philosophie	MAPP	1
17	PAST	Blanche Sandrine	A renouveler en 2024		Psychologie	CeRCA	1
17	ATER permanent				Psychologie	CeRCA	1
16	ATER permanent				Psychologie	CeRCA	1
16	ATER permanent				Psychologie	CAPS	1
16	MCF	Bodart Diane	Détachement	ATER en 22	HAA	CRIHAM	1
16	MCF	Kott Sandrine	Détachement	(CNU 22) ATER 16	Histoire	CRIHAM	1
16	IE (reconduction)					CESCM	1
22	PU	Royoux Dominique	Retraite en 2023		Géographie	RURALITES	2
	PU	Moreau Gilles	Retraite en 2023		Sociologie	GRESO	2
	PU	Grihom Marie-José	Retraite en 2023		Psychologie	CAPS	2
	IR (création)					CESCM	3
	PR (création)				Sociologie	GRESO	3
	ATER (Création)				Sociologie	GRESO	3

ANNEXE 3 Liste des UEO

Site	Structure	Calendrier	UEO	Seuil d'ouverture	Capacité d'accueil
	Sciences Fondamentales et Appliquées et L&L (portage SFA)	Mardi 18H30-20H30	Environnements	20	120
Total Sciences Fondamentales et Appliquées et L&L (portage SFA)					120
	Sciences Humaines et Arts	Mardi 18H30-20H30	Esclavages et dépendances de l'Antiquité à l'ère des abolitions	20	40
			Histoire religieuse de la France de la Renaissance à la Révolution Française	20	100
			Marges, Périphéries, antimondes	10	40
			Numérique et société : enjeux et controverses	20	40
		Mercredi 18H30 - 20H30	Introduction au cinéma documentaire : histoire/thématiques/contextes	10	80
			Les révolutions de la liberté : France, Amérique	10	40
			Psychologie et cinéma	20	100
Total Sciences Humaines et Arts					440

ANNEXE 4 Arrêté des modalités d'inscription

Ouverture des inscriptions administratives	Dates limites d'inscription, au-delà de laquelle les places ne sont plus réservées	Pour qui ?
Le 05/07/2023 A 00H01	Le 20/07/2023 à 23h59	- Candidats <u>ParcourSup</u> ayant accepté la proposition d'admission au plus tard le 10/07/23 inclus. - Candidats <u>Mon Master</u> ayant accepté la proposition d'admission au plus tard le 17/07/2023 inclus.
	Interruption des inscriptions du 20/07/2023 23h59 Au 21/08/2023 14h00	
	Le 25/08/2023 à 23h59	- Candidats <u>ParcourSup</u> ayant accepté la proposition d'admission entre le 11/07/23 et le 20/08/2023 inclus - Candidats <u>Mon Master</u> ayant accepté la proposition d'admission entre le 18/07/2023 et le 22/08/2023 inclus
	Le 15/09/2023 à 23h59	- Doctorants contractuels (avec un contrat d'enseignement ou de recherche)
	<u>Le 29/09/2023 à 23h59 : clôture des inscriptions</u>	
	POUR TOUS , y compris les étudiants internationaux, réinscriptions, redoublants, candidats hors Parcoursup et MonMaster, sauf :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants en 3^{ème} cycle de médecine, et de pharmacie • Les doctorants dont les dossiers ne sont pas complets. 	
	Le 18/10/2023 à 23h59	- Les étudiants en 3 ^{ème} cycle de médecine et de pharmacie
Le 30/11/2023 à 23h59	- Tous les doctorants sauf ceux dont les négociations de financements et co-tutelles sont en cours	
Interruption des inscriptions du 30/11/2023 23h59 Au 09/01/2024 14h00		
Le 09/01/2024 à 14H00	Le 31/03/2024	Tous les doctorants (cas financements exceptionnels)

ANNEXE 5 Vœux Parcoursup confirmés

A	B	C
Mention/Spécialité	Total des vœux Année N	Rappel Année N-1
Géographie et aménagement	281	303
Histoire	1148	1037
Histoire de l'art et archéologie	846	924
Philosophie	328	308
Double mention Philosophie/Droit	296	271
Psychologie	4564	4448
Sociologie	1134	1859
Musicologie	389	395

ANNEXE 6 Candidatures master

A	B	C
	Capacité offerte limitée (COL)	Nb candidatures confirmées
Parcours		
! Ethnographie et Ecritures Audiovisuelles	12	33
! GESTION et développement des Territoires en Transition	8	
! GESTION et développement des Territoires en Transition	13	467
! Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées	30	282
! Histoire publique et expertise historique	14	67
! Mondes Antiques : Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie	23	107
! Mondes modernes et contemporains : histoire, institutions, culture	17	146
! esDOC - Information, Documentation, Bibliothèque	17	132
! Web éditorial et stratégie UX	17	221
! Parcours, Acteurs et Institutions des Migrations : du Local à l'International	20	178
! Mondes médiévaux	25	115
! Musique : Recherche et Pratiques d'Ensemble	10	13
! Philosophie	57	115
! Criminologie et Victimologie	17	931
! Ergonomie et Psychologie du Travail	15	160
! Ingénierie en Psychologie du Comportement : Intégration Sociale et Prévention	13	103
! Psychologie Clinique Psychanalytique : Cliniques du Corporel et du Lien	27	791
! Psychologie et Neuropsychologie de l'Enfant et de l'Adulte : Langage, Cognition et Apprentissage	15	519
! Psychopathologie et Psychogérontologie : Approche Clinique, Cognitive et Comportementale	15	455
! Méthodes d'Analyse du Social	22	121



ANNEXE 7 Motion du département de Psychologie

Approuvez-vous sur le texte suivant :

Le 28 mars 2023, le bâtiment A4 du campus de l'université de Poitiers a fait de nouveau l'objet d'un affichage extérieur avec de nombreuses affiches indiquant des citations de psychanalystes concernant les femmes. Ces citations étaient indiquées sans leurs contextes. Elles laissaient entendre, de manière erronée, que les courants psychanalytiques divers et variés seraient misogynes.

Un affichage de même type avait eu lieu le 8 mars 2022 ; il était alors accompagné de menaces taguées sur le bâtiment.

Le département de formation dénonce de nouveau la pratique des affichages contre telle ou telle approche de la psychologie. Cette action constitue une dégradation des biens publics et une remise en cause des enseignements dispensés au sein du département de psychologie qui marque surtout une méconnaissance de ce qui est enseigné. La théorie psychanalytique est normalement abordée dans les enseignements de psychologie, avec d'autres approches théoriques qui constituent ensemble le bagage des étudiants inscrits dans la formation. L'évolution de chaque domaine de la discipline et ses critiques sont mentionnées, mises en regard, et cela par des professionnels enseignants-chercheurs ; il n'est pas acceptable que des interventions extérieures anonymes viennent s'afficher sur les murs d'un établissement de formation.

Le département de formation a déjà fait savoir qu'il est ouvert aux propositions de débat scientifique et argumenté portant sur des enjeux théoriques et sociaux. Nous renouvelons notre conclusion de l'an dernier : si des individus ou collectifs souhaitent que ce débat ait lieu, ils peuvent le demander au département sans passer par des initiatives fondées sur les intimidations, la dégradation de biens publics et des agressions verbales. Le fait que la proposition du département ne soit pas entendue amène à s'interroger sur les motivations exactes de ces affichages. Nous souhaitons que les personnes qui utilisent ce mode d'action se fassent connaître pour que nous puissions comprendre ce qui les conduit à cibler le Département de formation par des actions que nous condamnons toutes et tous.

Le «oui» l'emporte à 97% sur le «non» (3%).

Nombres de voix :

Oui : 30

Non : 1

Ne se prononce pas : 6



